

que Fénelon trouvait si élégamment simple. Les Romains firent même graver des médailles portant une tête de femmes voilée avec ce mot *pudicitia*, pudeur. Dans la primitive Église, saint Paul recommande aux femmes de paraître dans les assemblées et les agapes la tête soigneusement voilée. Saint Jérôme, dans ses épîtres, fait souvent mention du voile et surtout du voile emblème des vœux religieux ; « C'est la coutume dans les monastères d'Égypte et de Syrie, dit-il, que toute vierge ou toute veuve qui se voue à Dieu, présente ses cheveux à couper aux mères des monastères, non pas pour marcher ensuite la tête découverte, contre la volonté de l'apôtre, mais pour l'avoir liée tout ensemble et voilée. » Il raconte que, lorsque sainte Démétrias, issue des familles consulaires de la vieille Rome, voulut découvrir à son aïeule et à sa mère le dessein qu'elle avait formé de renoncer au siècle, elle quitta ses vêtements somptueux, prit une tunique grossière, un voile plus grossier encore, et dans ce costume significatif, s'étant jetée aux pieds de ses deux mères, elle ne fut reconnue qu'à ses gémissements. Tertullien, Clément d'Alexandrie, saint Ambroise, saint Augustin parlent également du voile, et en ordonnent l'usage. Les proconsuls païens connaissaient l'amour des chrétiens pour ce gardien de leur modestie, et parfois ils condamnaient les martyres à paraître le visage découvert devant une foule insolente et curieuse, supplice de l'âme plus cruel que ceux du corps. Le christianisme en consacra l'emploi parmi les nations nouvellement converties. Une peinture du temps de Charles le Chauve nous montre une femme couverte d'un voile bleu, parsemé d'étoiles d'or,

et formé d'une étoffe épaisse et rude. Au dixième siècle, on portait le voile, disposé en plis étages ; au onzième, il entoure la tête et le cou ; au douzième, il serre le front comme un bandeau de religieuse ; au treizième, son usage commença à s'affaiblir ; de vêtement indispensable, il devient parure coquette et recherchée ; transparent et léger, il encadre le visage sans le cacher, et le voile épais et ample est réservé aux personnes âgées et austères : depuis ce temps-là, cet ornement a cédé à toutes les vicissitudes de la mode, mais il a cessé de faire partie nécessaire de la toilette d'une femme.

Les religieuses, fidèles aux traditions de l'Église, ont gardé le voile, se souvenant, pour parler le langage de l'Écriture, que la mort entre par les fenêtres ; blanc, il est l'emblème du noviciat ; noir, il révèle la mort au siècle et les vœux perpétuels. Quelques ordres voués à la vie active se sont dispensés du voile ; mais les coiffes des filles de la Charité, des filles de la Sagesse, des sœurs de la Providence, atteignent le même but et cachent aussi bien le visage que saint Jérôme aurait pu le désirer.

L'Asie toute entière, ce pays immobile dans ses usages, a conservé le voile ; à Naples, les femmes ne se présentent à l'église que voilées, et la mantille des Espagnoles, la faille des Flamandes est encore un souvenir du voile. Certaines provinces de France observent strictement l'ordre des conciles qui prescrivait aux femmes de se voiler alors qu'elles se présentaient au confessionnal et à la Table Sainte.

Journal des Demoiselles.



RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE.



A transmission héréditaire des noms de famille nous paraît aujourd'hui si naturelle ; elle établit dans la société un ordre si logique, qu'il est difficile de concevoir qu'elle n'ait pas toujours existé. Ce n'est toutefois

qu'après les Croisades que s'introduisit en France l'usage de conserver aux enfants le nom de leur père, et les documents les plus incontestables prouvent qu'antérieurement chaque individu n'avait

d'autre appellation que celle qu'il recevait en naissant.

On peut s'imaginer aisément la confusion qui en résultait. Comment se reconnaître au milieu de la multitude des Jean, des Pierre et des Mathieu ? Comment établir la filiation de chacun, et le distinguer de ses nombreux homonymes ? Pour y parvenir, nos pères avaient recours à divers procédés :

- 1^o L'indication du père et du grand-père de la personne ;
- 2^o La mention de son pays ou de sa profession ;
- 3^o Un sobriquet emprunté à ses qualités morales ou à sa constitution physique.

Ainsi, dans les Chartres des douzième et treizième siècles, on trouve :

« Eudes, fils d'Odon, fils de Thibault. »

« Éremburge, fille d'Héliarde, fille de Guillaume. »

« Jehannette, fille de mestre Jean. »

Les désignations de pays sont plus fréquentes encore. Nous lisons dans des actes des années 1038, 1070, 1119. « Hugues de Versailles, Baudoin de Lille, Baudoin de Mons, Albéric de Coucy, Albéric de Trois-Fontaines, Arnold le Parisien, Robert le Danois, Gauzlin le Normand, Albert hors de Chartres. » Dans une liste des *faisereuses d'aumônières sarrazinoises*, du mois de mars 1299, sont mentionnées : « Isabeau de Vitry, Thomasse d'Orange, Thomasse la Normande, Agnesot de Bièvre, Margot de Romainville, Ermengart de Paris, Émelot la Lorraine, Lorente la Sarrazine, Jacquielot de Luzarches, Émeline de la rue Michel-le-Comte. »

La même nomenclature nous fournit des exemples de personnes désignées par leur profession ou plutôt par celle de leurs parents :

« Alison la Pellétière, Jacqueline la Crespinière, Marie la Porterresse, Ade la Maréchale, Jehanne la Regrattière, Agnès la Tabletière, Marie la Canctière, Thyephaine de chez la Reine, Geneviève la Baudroière, Jehannette la Platrière, Éme-